

Sessions d'information destinées à l'industrie - 2010
Mise à jour sur le Programme d'amélioration de la salubrité des aliments
(PASA) et le Système de vérification de la conformité (SVC)

FICHE D'INSCRIPTION

(LES PLACES SONT LIMITÉES! INSCRIVEZ-VOUS TÔT!)

Indiquez la session auxquelle vous souhaitez participer :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 21 septembre – Vancouver, BC | <input type="checkbox"/> 12 octobre – Montreal, QC |
| <input type="checkbox"/> 22 septembre – Calgary, AB | <input type="checkbox"/> 14 octobre – St-Hyacinthe, QC |
| <input type="checkbox"/> 23 septembre – Saskatoon, SK | <input type="checkbox"/> 19 octobre – Quebec City, QC |
| <input type="checkbox"/> 5 octobre – Winnipeg, MB | <input type="checkbox"/> 21 octobre – Halifax, NS |
| <input type="checkbox"/> 7 octobre – Guelph, ON | <input type="checkbox"/> 27 octobre – Toronto, ON |

Nom du ou des participants et titre de fonction :

Entreprise : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Province : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Téléc. : _____ Courriel : _____

VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE ET PAYER LES DROITS D'INSCRIPTION À L'AVANCE

DROITS D'INSCRIPTION

Nombre de participants _____

@ \$125.00 chacun= \$ _____

HST (taxe)

CB 12%

ON 13%

NE 15%

Toutes autres provinces TPS 5%

(CMC #R106863244)

\$ _____

TOTAL: \$ _____

MODES DE PAIEMENT

Libellez votre chèque ou mandat au nom du **Conseil des viandes du Canada**

- Chèque
- Mandat
- Visa
- Mastercard

Titulaire de la carte: _____ N° _____ Expir. : _____

Faites parvenir le présent formulaire d'inscription dûment complété, accompagné de votre paiement à :

Conseil des viandes du Canada
955, croissant Green Valley, Bureau 305
Ottawa (Ontario) K2C 3V4
Téléphone : 613-729-3911
Fax: (613) 729-4997

Une confirmation de votre inscription vous sera expédiée par courriel une semaine avant la session.

L'admission et l'obtention de la trousse du participant se dérouleront à compter de 8 h 00 le jour de la session.

POLITIQUE D'ANNULATION

En cas d'annulation de votre part, des frais d'administration de 20 % s'appliqueront à votre remboursement. Vos droits d'inscription ne seront remboursés que sur réception d'un préavis d'annulation écrit, deux semaines avant la date prévue de la session. Nous procéderons aux remboursements après la tenue des sessions. Vous pouvez remplacer la session par une autre à n'importe quel moment.